

Décision

Générale

colonial

Décision n° 87 23 janvier 1950

n° 87 23

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 janvier 1950

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable si la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat d'engagement de M. Galliano (Antonio), en date du 18 février 1948

Vula demande de congé présentée par M. Galliano (Antonio), électricien en service aux travaux publics

Vul'avis favorable de M. le directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un.congé de quiiiKe jours à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordé à M. Galliano (Antonio), électricien en service aux travaux publics, et pour compter du 1er février 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.